



DDTM des Landes  
Service Nature et Forêt  
Monsieur NINOSQUE Serge

351 Bd Saint Médard  
BP 369  
40012 Mont de Marsan Cedex

Pessac, le 08 juillet 2019

**Objet :** Réponse au procès-verbal de reconnaissance de bois à défricher sur les communes de Roquefort – Arue

**PJ :** 1 Extrait de l'étude d'impact.

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre procès-verbal de la reconnaissance des terrains effectuée le 16 mai 2019.

Nous avons rencontré Madame Dulka le 18 mars 2019 afin de lui présenter le projet et l'étude d'impact. Suite à cette réunion nous avons convenu de préparer un dossier pour préciser les mesures d'évitement mises en place. Ce dossier va permettre à la DREAL de nous confirmer que les mesures respectent la réglementation relative aux espèces protégées. Je vous présente ce dossier en annexe.

Concernant la compensation pour le défrichement de 8,26 ha de boisements, je vous informe dès à présent notre volonté de procéder à l'exécution de travaux de boisements sur des terrains non affectés à la production forestière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Louis MATHIEU  
Responsable de projets  
l.mathieu@terre-watts.fr  
06.23.05.11.98